

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.
Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.
382.886.323 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Les associés de la S.C.P.I. Pierre Plus sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 9 juin 2006 à 10 h 00 dans les locaux de Ciloger – 160 Boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Les associés seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture :
 - du rapport de la Société de Gestion,
 - du rapport du Conseil de Surveillance,
 - des rapports du Commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005
- Quitus à donner à la Société de Gestion
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution
- Constatation du capital effectif arrêté au 31 décembre 2005
- Affectation du résultat
- Détermination de la limite dans laquelle la Société de Gestion est autorisée à contracter des emprunts
- Autorisation donnée à la Société de Gestion :
 - de céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de la SCPI,
 - de percevoir une rémunération
- Questions diverses.

Les associés de la SCPI Pierre Plus seront appelés à voter sur le projet de résolutions suivant :

Première résolution. — Après avoir entendu le rapport de la Société de Gestion, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus à la Société de Gestion Ciloger pour cet exercice.

Deuxième résolution. — Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 214-76 du code monétaire et financier, l'assemblée générale prend acte de ce rapport et approuve son contenu.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la SCPI qui s'élèvent au 31 décembre 2005 à :

- valeur comptable : 14 527 334 euros ;
- valeur de réalisation : 16 869 767 euros ;
- valeur de reconstitution : 19 366 700 euros.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, arrête le capital effectif de la SCPI au 31 décembre 2005 à la somme de 12 333 590 €.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 693 023,86 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 46 213,77 euros, forme un revenu distribuable de 739 237,63 euros, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante : à la distribution d'un dividende, une somme de 735 763,65 euros au report à nouveau, une somme de 3 473,98 euros

Sixième résolution. — L'assemblée générale fixe à la somme de trois millions d'euros (3 000 000 €) le montant dans la limite duquel la Société de Gestion peut, au nom de la société, contracter des emprunts.

Cette faculté est consentie à la Société de Gestion jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Septième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à céder des éléments du patrimoine immobilier ne correspondant plus à la politique d'investissement de Pierre Plus, et ce, dans les conditions fixées par le décret du 1er juillet 1971 modifié. Cette faculté est consentie à la Société de Gestion jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Lors du réemploi des fonds provenant des cessions des immeubles visés ci-dessus, la Société de Gestion percevra une rémunération hors taxes de 2,5 % des investissements hors taxes, droits et frais inclus, cette rémunération étant perçue au fur et à mesure des décaissements.

Huitième résolution. — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités légales, administratives, fiscales et autres, et, de signer à cet effet, tous actes, dépôts et en général, toutes pièces nécessaires.

0606955